

La formation des territoires du diocèse et de la principauté épiscopale de Bâle du haut Moyen Âge au XII^e siècle

JEAN-CLAUDE REBETEZ

Le but du présent article est de proposer un résumé des principales étapes de la constitution respective du diocèse et de la principauté épiscopale de Bâle, de vérifier dans quelle mesure les deux processus sont liés et de déterminer dans quel(s) cadre(s) géographique(s) ils s'opèrent.¹ Le sujet est donc considérable et fort risqué. Nous ne prétendons naturellement pas l'épuiser dans ce travail, dont la visée est très synthétique et qui comprend inévitablement des raccourcis, ainsi que de nombreuses lacunes. L'état des sources d'une part et les remises en cause de l'historiographie récente d'autre part ne font qu'accentuer le caractère périlleux de notre présentation, dont nous espérons toutefois qu'elle offrira une base de réflexion utile.

I. Le diocèse. Des débuts nébuleux et contestés. Justinien et le pseudo-concile de Cologne de 346

La question des débuts du siècle épiscopal est très incertaine – et potentiellement polémique ! Il y a peu encore, les historiens admettaient tous que le premier évêque, Justinien, figurait dans une source datant du milieu du IV^e siècle et qu'il existait un siècle épiscopal à Kaiseraugst attesté par des restes archéologiques du Bas Empire.² Mais ces certitudes se sont lézardées. La mention d'un *Justinianus [episcopus] Rauracorum* se trouve dans la liste des évêques accompagnant les actes du pseudo-concile de Cologne de 346, dont l'authenticité est contestée depuis le début du XX^e siècle.³ Cette question constitue un problème cardinal, qui dépasse largement le cadre du diocèse de

-
- 1 Une carte du diocèse et de la principauté épiscopale de Bâle se trouve en annexe (p. 373), afin de donner une orientation sur les espaces géographiques considérés. Il s'agit de l'état à la fin du Moyen Âge, car une cartographie pour les périodes antérieures serait très hasardeuse, surtout pour la principauté.
 - 2 *Helvetia Sacra* I, 1, éd. par Albert BRÜCKNER, Berne 1972, p. 126 sq., 163; *Ökumenische Kirchengeschichte der Schweiz = Histoire du christianisme en Suisse*, éd. par Lukas VISCHER e. a., Genève/Fribourg 1994/1995, p. 21–24, 29; Eric CHEVALLEY et Justin FAVROD, *Les évêchés et leurs métropoles*, dans : *Les pays romands au Moyen Âge*, éd. par Agostino PARAVICINI BAGLIANI e. a., Lausanne 1997, p. 219–225; Gregor JÄGGI, *Das Bistum Basel in seiner Geschichte*, Strasbourg 1999; *Die Geschichte der Schweiz*, éd. par Georg KREIS, Bâle 2014, p. 84. Voir aussi notre note 11.
 - 3 *Concilia Galliae* A. 314 – A. 506, éd. par Charles MUNIER (*Corpus christianorum*, Series latina 148), Turnhout 1963, p. 27–29; texte latin de Munier repris et traduit en français dans : *Conciles gaulois du IV^e siècle*, éd. par Jean GAUDEMET, Paris 1977, p. 68–79.

Bâle.⁴ Quasi tous les historiens admettent que ce texte est un faux, mais presque tous tenaient en revanche la liste des 24 évêques souscripteurs pour fiable, ce qui a été remis en cause récemment.⁵ En 1907, Louis Duchesne avait constaté que cette liste correspond de façon frappante avec celle, transmise par Athanase d'Alexandrie, des 34 évêques gaulois confirmant en 346 les décisions du concile de Sardique de 343 (Athanase donnait toutefois leur nom en grec et surtout ne précisait pas leur siège). Pour Duchesne, la liste du pseudo-concile de Cologne est plausible : non seulement elle concorde bien avec celle d'Athanase, mais les recoupements qu'il est possible de faire avec les mentions d'évêques connus par d'autres sources ne révèlent pas de contradiction insurmontable, ce qu'un faussaire ultérieur n'aurait pu réaliser.⁶ Duchesne explique la parenté des deux listes par l'utilisation d'une même source, vraisemblablement les actes du synode tenu en 346 sous la présidence probable de Maximin de Trèves et réunissant des évêques venus surtout du nord et de l'est de la Gaule pour entériner les décisions du concile de Sardique ; un exemplaire des actes a été envoyé à Athanase qui l'a reproduit dans son *Apologia contra Arianos* et un autre serait resté sur place (à Trèves ?), où le faussaire l'aurait utilisé. Depuis les travaux de Hanns Christof Brennecke et de Carlsruh Brühl, les opinions sont de nouveau partagées.

4 Sauf erreur, les diocèses suivants y sont mentionnés pour la première fois : Langres, Sens, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Metz, Verdun, Nerviens, Amiens, Mayence, Strasbourg, Spire, Worms, Tongres, Besançon, Bâle ! (Elie GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine 1. Des origines chrétiennes à la fin du IV^e siècle*, Paris 1964, p. 181).

5 Le document relate la condamnation pour arianisme d'Euphrate, évêque de Cologne, lors d'un concile réuni par Maximin, évêque de Trèves ; la forgerie aurait été réalisée au haut Moyen Âge dans le contexte de la concurrence entre les Églises de Trèves et de Cologne. Sa fausseté a été démontrée par Louis DUCHESNE, *Le faux concile de Cologne* (346), dans : *Revue d'histoire ecclésiastique* 3 (1902), p. 16–29, et *Id.*, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule 1*, Paris rééd. augmentée 1907, p. 361–365 (authenticité de la liste des souscripteurs). Voir aussi : Hanns Christof BRENECKE, *Synodum congregavit contra Euphratam nefandissimum episcopum. Zur angeblichen Kölner Synode gegen Euphrates*, dans : *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 90 (1979), p. 176–200 ; Hans Hubert ANTON, *Die Trierer Kirche und das nördliche Gallien in spätrömischer und fränkischer Zeit*, dans : *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, 2, éd. par Hartmut ATSMa, Sigmaringen 1989, p. 53–73 (à noter p. 55, n. 9 : liste des principales études historiques tenant les actes du concile de Cologne pour authentiques), ainsi que le récent et précieux travail de Michael DURST, *Euphrates, die gefälschten Akten der angeblichen Kölner Synode von 346 und die frühen Bischofssitze am Rhein*, dans : *Rheinisch, Kölnisch, Katholisch. Beiträge zur Kirchen- und Landesgeschichte sowie zur Geschichte des Buch- und Bibliothekswesens der Rheinlande. Festschrift für Heinz Finger*, éd. par Siegfried SCHMIDT, Cologne 2008, p. 21–62.

6 Non seulement le faussaire aurait difficilement pu avoir connaissance de la liste d'Athanase (inconnue en Occident au Moyen Âge), mais il n'aurait pas été en mesure de donner les sièges des évêques sans commettre d'erreur visible (DUCHESNE [voir n. 5], p. 363) ; sur les listes épiscopales, voir Dom Jacques Dubois, qui ne remet pas en question la liste de 346 : Jacques DUBOIS, *Les listes épiscopales, témoins de l'organisation ecclésiastique et de la transmission des traditions*, dans : *Revue de l'histoire de l'Église de France* 62 (1972), p. 9–23 ; confirmation de la thèse de Duchesne : Nancy GAUTHIER, *L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine de Première Belgique entre Antiquité et Moyen Âge (III^e–VIII^e siècles)*, Paris 1980, p. 447–453 (carte des églises attestées dans la liste : p. 452 ; tableau de concordance des noms figurant dans les listes d'Athanase et du pseudo-concile : p. 450 sq.) ; Anna CRABBE, *Cologne and Serdica*, dans : *The Journal of Theological Studies* 30 (1979), p. 178–185. – Liste des évêques avec leur cité (noms français) : GAUDEMET (éd.) (voir n. 3), p. 68 sq. ; liste d'Athanase : *Apologia secunda contra Arianos*, 49, 1, *Patrologia Graeca* 25, c. 337.

Brennecke explique les motivations du faussaire et il date du X^e siècle la réalisation des « actes » du pseudo-concile de Cologne; de plus, il suit Brühl pour affirmer que la liste des signatures est aussi un faux, peut-être inspiré de la *Notitia Galliarum*.⁷ Sur la base des listes épiscopales des évêchés rhénans et des vestiges archéologiques des cités diocésaines, Brühl conclut que certains sièges épiscopaux du Rhin ne pouvaient tout simplement pas exister au milieu du IV^e siècle (Spire et probablement Worms) et donc que la mention de leurs évêques en 346 était impossible⁸ – une idée reprise par plusieurs historiens travaillant sur la région rhénane.⁹ Il n’y a toutefois pas d’unanimité, et certains chercheurs persistent à considérer la liste des souscriptions de 346 comme fiable, y compris pour les évêques du domaine rhénan,¹⁰ ou s’abstiennent de trancher la question.¹¹ En 2008, Michael Durst réalise une imposante enquête visant à prouver définitivement que le texte de 346 n’est pas authentique, de même que la liste.¹² En première partie, Durst présente de façon convaincante le débat historiographique et les raisons prouvant que les actes sont un faux; ensuite, il passe en revue les 24 évêques concernés afin de vérifier la vraisemblance de leur mention en 346 et il les répartit en quatre groupes, avec les conclusions suivantes :

-
- 7 BRENECKE (voir n. 5), p. 185–187, spéc. p. 186. Brennecke se réfère à Brühl, qu’il a entendu en conférence en 1978, mais n’apporte aucun argument supplémentaire et son argumentation est totalement insuffisante pour conclure à la fausseté des souscriptions.
- 8 CARLRIKARD BRÜHL, Studien zu den Bischofslisten der rheinischen Bistümer, dans: Politik, Gesellschaft, Geschichtsschreibung. Gießener Festgabe für František Graus zum 60. Geburtstag, éd. par Rainer Christoph SCHWINGES (Archiv für Kulturgeschichte, Beiheft 18), Cologne 1982, p. 39–48 [ND dans: Carlrikard BRÜHL, Aus Mittelalter und Diplomatie. Gesammelte Aufsätze 1, Hildesheim 1989, p. 177–182]. Voir aussi: ID., Réflexions sur les débuts du christianisme dans les *civitates* rhénanes, dans: Aus Mittelalter und Diplomatie. Gesammelte Aufsätze 3, Hildesheim 1997, p. 112–119 (1^{ère} parution en 1991; cet article reprend un article paru en 1989: Gedanken zum frühen Christentum in den rheinischen Civitates, dans: *ibid.*, p. 83–89). Mêmes conclusions dans Ernst DASSMANN, Die Anfänge der Kirche in Deutschland. Von der Spätantike bis zur frühfränkischen Zeit, Stuttgart e. a. 1993, spéc. p. 113.
- 9 ANTON (voir n. 5), p. 54–57; Reinhold KAISER, Bistumsgründung und Kirchenorganisation im 8. Jahrhundert, dans: Der hl. Willibald – Klosterbischof oder Bistumsgründer?, éd. par Harald DICKERHOF e. a. (Eichstätter Studien N. F. 30), Ratisbonne 1990, p. 29–67, spéc. p. 34 sq.; Reinhold KAISER, Bistumsgründungen im Merowingerreich im 6. Jahrhundert, dans: Beiträge zur Geschichte des Regnum Francorum, éd. par Rudolf SCHIEFFER, Sigmaringen 1990, p. 9–35, spéc. p. 31 sq. À noter que ces chercheurs ont des positions plus nuancées que Brennecke (Kaiser semble même finir par trancher en faveur de l’authenticité de la liste: Reinhold KAISER, Das römische Erbe und das Merowingerreich, Munich 2004, p. 12).
- 10 Sönke LORENZ, Missionierung, Krisen und Reformen. Die Christianisierung von der Spätantike bis in karolingische Zeit, dans: Die Alamannen, hg. v. Karlheinz FUCHS u. a., Stuttgart 1997, p. 441–446 (p. 441: « die augenscheinlich echte Liste der Unterschriften des Protokolls »); Marie-Pierre TERRIEN, La christianisation de la région rhénane du IV^e au milieu du VIII^e siècle. Synthèse, Paris 2007, spéc. p. 35–43, 69. Voir aussi notre n. 2.
- 11 Karl WEBER, Die Formierung des Elsass im Regnum Francorum. Adel, Kirche und Königtum am Oberrhein in merowingischer und frühkarolingischer Zeit, Ostfildern 2011, p. 64 sq.; Reto MARTI, Zwischen Römerzeit und Mittelalter. Forschungen zur frühmittelalterlichen Siedlungsgeschichte der Nordwestschweiz (4.–10. Jahrhundert). Text (Archäologie und Museum 41A), Liestal 2000 (spéc. p. 295 sq.), résumé dans ID., Die Anfänge des Bistums. Eine Geschichte in Fragmenten, dans: Pro Deo. Das Bistum Basel vom 4. bis ins 16. Jahrhundert, éd. par Jean-Claude REBETEZ, Delémont 2006, p. 27–45.
- 12 DURST (voir n. 5).

- A. L'existence de 7 d'entre eux est incontestable, probable ou admissible (p. 44–45).
- B. 6 évêques ne sont attestés dans aucune autre source, alors qu'ils sont issus de diocèses pour lesquels on dispose de catalogues anciens, certes très peu fiables; comme la liste de 346 présente des incohérences et que de plus les premiers évêques attestés dans ces diocèses le sont souvent tardivement, ces 6 pontifes ne peuvent être admis (p. 41–44). Durst en conclut que le faussaire n'a pas eu une liste authentique sous les yeux, même s'il connaissait bien les traditions locales des différentes Églises concernées (p. 44).
- C. 6 évêques ne sont attestés dans aucune autre source et/ou viennent de diocèses ne disposant de listes épiscopales qu'à partir du XI^e siècle, donc après la date de réalisation du faux; considérant le peu de fiabilité des informations du pseudo-concile de Cologne, Durst les rejette aussi en supposant que le texte du pseudo-concile a pu servir de modèle dans les cas où leurs noms figurent dans les catalogues épiscopaux (p. 45–48).
- D. 5 évêques rhénans (Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Kaiseraugst) sont rejetés pour les mêmes motifs que ceux du groupe précédent, avec en plus des arguments d'ordre archéologique indiquant que seul le siège de Mayence existait incontestablement dès le IV^e siècle (p. 48–59).

Malgré son grand intérêt, cette étude ne nous semble toutefois pas convaincante. Sans entrer ici dans les détails du catalogue des évêques passés en revue (ce qui dépasse nos compétences), certains arguments nous semblent sujets à caution et, dans de trop nombreux cas, la démonstration visant à prouver l'incohérence de la liste n'est pas très solide.¹³ Dès lors, la question fondamentale soulevée par Duchesne reste sans

13 Si par ex. nous admettons volontiers que Sanctinus de Verdun est douteux et probablement plus tardif (p. 35, 44; voir aussi GAUTHIER [voir n. 6], p. 100–103), nous avons beaucoup de réserves dans bien d'autres cas. Dans le groupe B: l'absence d'autre attestation de l'évêque Valentinus d'Arles ne suffit certainement pas à exclure son existence, d'autant que les listes épiscopales sont très peu fiables (p. 41 sq.); DURST (voir n. 5) a raison de dire qu'on peut difficilement admettre que les évêchés des évêques de Strasbourg aient duré en moyenne 25 ans de 344 à 614 (p. 55), mais son choix d'éliminer Simplicius d'Autun implique que les évêchés des trois évêques d'Autun restants au IV^e et début du V^e siècle ont duré 100 ans au total (p. 42). Surtout, son argumentation est loin d'anéantir celle de Duchesne concernant Simplicius; Desiderius de Langres est écarté (p. 43), car il figure sur le catalogue épiscopal avec la précision qu'il tombe sous les coups des Vandales (donc vers 407): mais pourquoi ne pas mentionner l'hypothèse plausible de Duchesne, selon laquelle il serait mort au IV^e siècle lors d'autres troubles confondus ensuite avec les ravages des Vandales? (DUCHESNE [voir n. 5], p. 8 sq.); concernant le problème posé par le diocèse des Nerviens (Bavai/Cambrai, voir GAUTHIER [voir n. 6], p. 50), DURST (p. 43 sq.) ne mentionne ni les avertissements sur les listes de la province de Reims de Dom DUBOIS (voir n. 6, p. 17 sq.), ni les considérations d'Alain DIERKENS et de Charles MÉRIAUX sur les structures ecclésiastiques dans le nord, qui ouvrent pourtant des perspectives intéressantes (voir n. 14). Bref, dans le groupe B (que Durst utilise pour prouver la fausseté des souscriptions de 346), sa démonstration ne nous semble convaincante que dans 2 cas sur 6 (Verdun et Reims, pour autant que nous puissions en juger). Un seul exemple pour le groupe C: il n'y a pas de raison vraiment solide de biffer Declopetus d'Orléans, alors qu'il figure sur la liste épiscopale du XI^e siècle et qu'aucune source ne permet de le remettre en question (p. 46 sq.). Dans les groupes C et D, la mise en doute des actes du pseudo-concile de 346 sous-tend toute l'argumentation, ce qui est problématique. En conclusion, on ne peut que souhaiter l'organisation d'un colloque de synthèse sur la question, réunissant des spécialistes de toutes les régions concernées.

réponse : peut-on vraiment admettre qu'un faussaire du X^e siècle ait réussi à rassembler autant d'informations concernant tant de diocèses, en commettant (selon nous) si peu d'erreurs vraiment patentes ? Du reste, il ne faut guère s'étonner qu'une source du IV^e siècle, transmise d'une façon plutôt chaotique, présente des problèmes, surtout si elle concerne en priorité des régions où la documentation est très maigre et insatisfaisante... En revanche, nous admettons volontiers que les considérations de Durst et de Brühl doivent être prises en compte : le « vide archéologique » et le silence des textes dans de nombreux diocèses « attestés » pour la première fois dans ce document posent un vrai problème. Relevons toutefois que les historiens travaillant sur les diocèses du nord de la Gaule n'expliquent plus guère le vide épiscopal dans cette zone entre le IV^e et le VI^e siècle par une vacance généralisée, mais plutôt en raison d'un problème de sources s'expliquant en partie par le fait que les évêques, recrutés localement, n'étaient probablement pas des personnalités d'envergure connues dans tout le royaume.¹⁴ En conclusion, nous n'affirmerons certes pas que la liste des souscriptions de 346 est authentique, mais nous sommes d'avis que sa fausseté n'est pas prouvée non plus par les études dont nous avons eu connaissance. Par conséquent, nous ne pouvons que répéter que l'existence de l'évêque Justinien est contestée, mais pas exclue.

1. Le *Castrum rauracense* et le siège épiscopal

Les données archéologiques ne sont guère plus nettes.¹⁵ La ville d'*Augusta Raurica* (du nom de la tribu celte des Rauraques) atteint son extension maximale vers 200 après J.-C. ; ravagée par la guerre (273/275), la ville se réduit fortement. Lors de la réforme de Dioclétien (284–295), elle est rattachée à la province *Maxima Sequanorum* et parallèlement (vers 290) une petite cité très bien fortifiée est bâtie au nord du site, au bord du Rhin (Kaiseraugst aujourd'hui). Bien qu'il ne recouvre qu'un dixième de la surface de l'ancienne ville et que le chiffre de sa population chute à quelques centaines, le *Castrum Rauracense* (dont le nom n'est attesté que tardivement) reste aux IV^e–V^e siècles,

14 Charles MÉRIAUX, *Gallia irradiata. Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du Moyen Âge*, Munich 2006 (spéc. p. 13, 75) ; Alain DIERKENS, *Considérations sur la christianisation du Hainaut à l'époque mérovingienne*, dans : Saint-Vincent de Soignies. Regards du XX^e siècle sur sa vie et son culte, éd. par Jacques DEVESELEER et Monique MAILLARD-LUYPAERT, Soignies 1999, p. 17–22 (spéc. p. 18) ; même un tenant de la discontinuité institutionnelle rejette la thèse de Brennecke : Charles PIETRI, *Remarques sur la christianisation du nord de la Gaule (IV^e–VI^e siècles)*, dans : *Revue du Nord* 66, n° 260 (janvier–mars 1984), p. 55–68.

15 Peter-Andrew SCHWARZ, *Kaiseraugst et Bâle (Suisse) aux premiers temps chrétiens*, [suivi de :] *Augst/Augusta Raurica* (Suisse), (*civitas* des Rauraques), Province de Germanie Première, dans : *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive. Atlas des capitales éphémères*, éd. par Alain FERDIÈRES, Tours 2004, p. 103–126, 355–359 (bibliographie : p. 124–126 ; plan du site archéologique : p. 356 ; tableau des mentions d'*Augusta Raurica* dans les sources écrites : p. 357) ; MARTI, *Zwischen Römerzeit und Mittelalter* (voir n. 11) : cette étude très utile est résumée dans : ID., *Ein neues Zeitalter – das frühe Mittelalter*, dans : *Augst und Kaiseraugst. Zwei Dörfer – eine Geschichte* 1, Liestal 2007, p. 95–113 ; Guido FACCANI, *Die Dorfkirche S. Gallus in Kaiseraugst/AG. Die bauliche Entwicklung vom römischen Profangebäude zur heutigen christkatholischen Gemeindekirche* (Forschungen in Augst 12), Augst 2012.

et même après, une localité très importante sur la plan régional en raison de ses fonctions administratives, commerciales et militaires.¹⁶

Quels sont les indices permettant de penser qu'un siège épiscopal se trouvait à Augst/Kaiseraugst ? Jusqu'il y a peu, les archéologues admettaient que le bâtiment découvert dans les années 1960 sous l'église actuelle St-Gall correspondait à l'église épiscopale de l'Antiquité tardive, d'autant qu'il comprend une installation souvent interprétée comme un baptistère et donc considérée comme un indice fort de la présence d'un évêque.¹⁷ Une récente synthèse parue sur la question fait le point : la salle à abside date de la deuxième moitié du IV^e siècle et ses dimensions sont importantes (15 m × 11,5 m au moins) ; son interprétation en tant qu'église « semble évidente » et elle soutient « sans problème la comparaison avec de grands édifices ecclésiastiques des diocèses voisins, par exemple les églises cathédrales genevoises » – mais on ne peut exclure une utilisation profane à l'origine, d'autant que le bassin construit au V^e siècle est interprété comme un réservoir d'eau lié à des bains plutôt que comme une *piscina* avec des fonts baptismaux.¹⁸ Toutefois, rien n'exclut l'existence de fonts baptismaux dans une des zones non encore fouillées du site.¹⁹ L'usage chrétien du complexe de bâtiments ne devient absolument certain qu'aux V^e-VI^e ou aux VI^e-VII^e siècles, selon les auteurs.²⁰ De la fin de l'Antiquité au Moyen Âge, le bâtiment est toujours occupé et entretenu. Il reste la plus grande église de toute la région jusqu'à la construction de la cathédrale de Bâle par Haito au début du IX^e siècle ;²¹ toutefois, il n'existe pas d'évidence archéologique démontrant que le complexe de bâtiments réunissant la salle à abside et ses annexes constitue un siège épiscopal, même si la comparaison avec d'autres ensembles épiscopaux autorise bien cette hypothèse.

2. Les premiers évêques connus

Aucun évêque d'Augst ou de Bâle ne figure dans les sources durant les V^e et VI^e siècle : ni dans les listes épiscopales (très tardives et peu fiables),²² ni chez les annalistes comme Grégoire de Tours, ni au concile d'Epaone réunissant l'ensemble des évêques de Bur-

16 Nom et tableau des attestations : SCHWARZ (voir n. 15), p. 357 (*Castrum Rauracense* d'après une version du VI^e siècle de la *Notitia Galliarum*) ; importance de la localité après le III^e siècle : FACCANI (voir n. 15), p. 172 ; MARTI, *Zwischen Römerzeit und Mittelalter* (voir n. 11), p. 315–327.

17 SCHWARZ (voir n. 15), p. 113–116 ; ; MARTI, *Zwischen Römerzeit und Mittelalter* (voir n. 11), p. 151–154 (avec le renvoi aux diverses interprétations). Toutefois, les évêques délèguent aux prêtres le pouvoir de conférer le baptême très tôt, avant même l'époque mérovingienne ; le droit de prêcher en revanche reste une prérogative épiscopale jusqu'au début du VI^e siècle (canon 2 du concile de Vaison en 529) ; Odette PONTAL, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris 1989, p. 264.

18 FACCANI (voir n. 15), spéc. résumé p. 194. Voir aussi MARTI (n. précédente).

19 Renseignement oral de Reto MARTI, que nous remercions.

20 Reto MARTI (V^e-VI^e siècles) en raison de la structure du complexe et de la continuité de son occupation et Guido FACCANI (VI^e-VII^e siècles) en raison de la réalisation d'un chancel (*Chorschranke*) d'un usage incontestablement liturgique.

21 MARTI, *Zwischen Römerzeit und Mittelalter* (voir n. 11), p. 153.

22 *Helvetia Sacra* I, 1 (voir n. 2), p. 159–162 ; la première liste datant du XI^e siècle et provenant du couvent de Münster est perdue (elle est connue seulement par ses éditions anciennes) et très peu fiable : MGH SS 13, p. 373 sq.

gondie en 517, ni dans aucun des conciles mérovingiens, pas même celui de Paris de 614 où sont pourtant attestés de très nombreux prélats de tout le royaume mérovingien, dont ceux de Lausanne, Besançon ou encore de Worms, Spire et Strasbourg.²³ Il faut attendre le début du VII^e siècle pour qu'apparaisse le premier évêque, Ragnachaire. Celui-ci fait l'objet de trois attestations, dont l'interprétation varie²⁴. Tous les chercheurs admettent cependant les points suivants : Ragnachaire est formé à Luxeuil, où il est l'élève d'Eustache, un compagnon de Colomban qui succède à ce dernier comme abbé de 613 à 629 ; à l'époque de Ragnachaire, il y a une hésitation sur la localisation à Augst ou à Bâle du siège épiscopal : *Ragnacharius Augustanae et Basiliae [ecclesiae praesul]*.²⁵ La question de sa participation à l'élection de l'évêque de Constance Jean I (à une date discutée dans la première moitié du VII^e siècle, probablement peu après 629) n'est pas tranchée. Si les dates de son pontificat restent incertaines, on admet que Ragnachaire a été évêque dans la première moitié du VII^e siècle, dans une fourchette allant de 620 à 640–650, vraisemblablement sous le règne réunifié de Dagobert I (629–639).

Après un vide total d'un bon siècle, la série des évêques de Bâle (Augst n'est plus mentionnée) commence vraiment au milieu du VIII^e siècle, avec Baldovert. Ce dernier est attesté entre 751 et 762 comme abbé de l'important couvent de Murbach et évêque de Bâle, sans qu'on sache la date exacte de son épiscopat, qui débute peut-être dans les années quarante ou en 751.²⁶ De 762 à la fin du VIII^e siècle, on ne connaît que le nom d'un éventuel évêque Walaus²⁷ et on sait que le siège de Bâle est vacant vers la fin du VIII^e siècle en raison du décès de son évêque (non nommé), ce qui amène Charlemagne à désigner un administrateur, Waldo. La situation change complètement au début du IX^e siècle, car les deux chefs du diocèse sont alors Waldo (fin VIII^e siècle à 802/805) et Haito (802/805 à 823), des personnalités liées à la Maison royale et au couvent de Reichenau, des hommes d'une très grande envergure politique et spirituelle.²⁸ À partir de 823, on dénombre sept évêques pour le IX^e siècle ; même si la liste épiscopale est

23 PONTAL (voir n. 17), voir spéc. les cartes en fin du volume.

24 Présentation de la question avec les références bibliographiques : WEBER (voir n. 11), p. 70–72 ; FACCANI (voir n. 15), p. 178 ; *Helvetia Sacra* I, 1 (voir n. 2), p. 163.

25 MGH SS rer. Merov. 4, p. 123.

26 *Helvetia Sacra* I, 1 (voir n. 2), p. 164, à compléter avec WEBER (voir n. 11), p. 169–172, spéc. p. 169, n. 4, qui permet de corriger la date de la première attestation de Baldovert comme évêque de 749 en 751 : si l'acte de fondation du couvent d'Arnulfsau par l'évêque Eddo de Strasbourg date de 749 (*Regesta Alsaciae aevi Merovingici et Karolini* 496–918, éd. par Albert BRUCKNER, Strasbourg 1949, n° 166, p. 97), les souscriptions épiscopales (dont celle de Baldovert) datent de 751 au plus tôt, voire du synode d'Attigny en 762 ; de plus, une notice des *Annales de Murbach* pourrait suggérer que Baldovert est consacré en 751 : *ibid.*, p. 171, n. 15) ; René BORNERT, *Les monastères d'Alsace* II/2, Strasbourg 2009, p. 14 sq., 172 sq.

27 Walaus est présenté comme le premier évêque de Bâle dans la liste de Münster (avec le titre d'archevêque!), mais il doit être soit écarté, soit repoussé en 778, comme l'a prouvé Christian WILSDORF, Remarques à propos de Walaus, évêque de Bâle, dans : *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* 65 (1965), p. 133–136.

28 Voir en particulier MGH SS 4, p. 447–447* (Charlemagne charge Waldo de l'administration des diocèses de Pavie et de Bâle dont les évêques sont morts) ; MGH SS 1, p. 49 ; MGH SS 5, p. 3, 101, 419 (Haito succède à Waldo comme abbé de Reichenau et évêque de Bâle) ; autres références dans *Helvetia Sacra* I, 1 (voir n. 2), p. 164 sq.

encore très difficile à établir et comporte bien des incertitudes (et cela jusqu'au XI^e siècle), la continuité du siège est alors certaine.

En résumé, les deux premiers évêques connus, Ragnachaire et Baldobert, apparaissent, comme nous le verrons, à des moments clés dans l'histoire de l'organisation politique et religieuse du Hoch- et de l'Oberrhein, moments qui pourraient bien correspondre à des (re)fondations du diocèse, alors que les évêques du début du IX^e siècle témoignent du grand intérêt de Charlemagne pour le siège de Bâle, certainement pour des motifs stratégiques. Il y nomme en effet des hommes à poigne, capables d'organiser et de pérenniser un diocèse récent, pauvre et mal équipé (Haito construit la nouvelle cathédrale), mais qui s'inscrit ensuite dans la durée.

3. Continuité du siège et environnement politique

Le fait que l'organisation ecclésiastique reprend souvent au Bas-Empire le cadre administratif civil a conduit à considérer que toutes les *civitates* romaines étaient devenues des sièges épiscopaux, dont le ressort s'étendait sur le territoire correspondant; les diocèses issus des *civitates* auraient ensuite traversé le Moyen Âge. Cette idée est largement remise en cause,²⁹ en particulier dans l'espace helvétique, qui a connu de grands bouleversements (changements de villes-sièges, qui ne sont du reste pas forcément chef-lieu de cité; instabilité des diocèses; création tardive du diocèse de Constance).³⁰ Même si l'on admet communément l'existence d'une *civitas Rauracorum* dont Augst/Kaiseraugst est le chef-lieu,³¹ cela n'implique pas forcément que Kaiseraugst ait servi de siège épiscopal – il y a même des doutes sérieux à ce sujet, comme nous l'avons vu. Toutefois, les restes archéologiques d'un complexe de bâtiments avec une grande église prouvent que probablement dès le V^e siècle ou au plus tard au VI^e siècle, Kaiseraugst représente un centre religieux important sur le plan régional. En effet, les églises rurales n'apparaissent dans la région que tardivement (fin VI^e–VII^e siècle) et elles sont loin de pouvoir se comparer avec le site de Kaiseraugst.³² Mais, si l'existence d'un siège diocésain peu durable ou épisodique ne peut être exclue à la fin de l'Antiquité, il paraît certain qu'il n'y a pas d'évêque à Kaiseraugst au V^e siècle et surtout au VI^e siècle, comme le démontre le silence des sources (particulièrement les actes du concile de Paris de 614). L'attestation de l'évêque Ragnachaire dans la première moitié du VII^e siècle correspond donc à une tentative de (re)fondation du diocèse de Bâle qui s'inscrit dans une vaste restructuration des relations de pouvoirs dans la région de la Burgondie, du Hoch- et de l'Oberrhein: la frontière entre Burgondie et Austrasie glisse vers l'ouest et l'Aar à partir de 561; Clotaire II (584–623/629) puis son fils Dagobert I (623/629–639) réunifient le royaume mérovingien entre 614 et 639, le diocèse de Constance est créé, et l'évêque de Besançon devient archevêque (après 627 et avant 647/653), donc le chef d'une province dont relèvent les diocèses de Lausanne

29 Voir entre autres la contribution de Jens SCHNEIDER dans le présent volume, ainsi que: FERDIÈRES (éd.) (voir n. 15), KAISER, Bistumsgründungen (voir n. 9) et BRÜHL, Studien (voir n. 8).

30 Entre autres: Agostino PARAVICINI BAGLIANI e. a. (éd.) (voir n. 2), p. 219–225.

31 FACCANI (voir n. 15), p. 172; SCHWARZ (voir n. 15), avec bibliographie.

32 MARTI, Zwischen Römerzeit und Mittelalter (voir n. 11), p. 156–196, tableau p. 113.

et de Belley – ainsi que celui de Bâle (mais à partir de quand ?).³³ Le diocèse de Bâle forme l'extrémité nord-est de la province, et il fait face au diocèse alaman de Constance, qui empiète largement sur le diocèse de Windisch/Lausanne. Dans un contexte général où les relations entre Austrasie et Bourgondie sont redéfinies, la refondation du diocèse d'Augst/Bâle témoignerait de la volonté de préserver un pôle religieux ancré à l'ouest et faisant face au diocèse de Constance, lié au duché d'Alémanie. Il ne s'agit toutefois que d'une hypothèse, car nous ignorons si le diocèse de Ragnachaire était déjà rattaché à la province de Besançon ou non (et on sait du reste que les métropolitains ne retrouvent un rôle important qu'à l'époque carolingienne). Cependant, l'analyse des relations de pouvoirs dans le région et les témoignages archéologiques laissent penser que la région du sud de l'Alsace et surtout de la Suisse du Nord-Ouest (avec Bâle) est rattachée au royaume de Bourgondie au V^e siècle (au moins théoriquement) et il existe de forts indices postulant des relations importantes avec le monde occidental et l'espace de Bourgondie jusqu'au VII^e siècle, moment où les influences du nord et de l'est prennent le dessus; de plus, la germanisation de la population intervient tardivement dans la région bâloise par rapport au Plateau suisse.³⁴ Quoi qu'il en soit, la région reste très peu peuplée et dynamique jusqu'au VII^e siècle, et elle se situe dans un espace politique mal défini, entre Bourgondie et Austrasie. Par ailleurs, le fait que Ragnachaire soit désigné comme évêque d'Augst et de Bâle signale d'une part l'importance passée d'Augst et d'autre part la concurrence croissante de Bâle – du reste, au synode d'Attigny en 762, Baldobert est dit *episcopus civitas Baselaë*.³⁵

Après Ragnachaire, le diocèse disparaît de nouveau dans des circonstances inconnues et il n'y a plus aucune mention d'un évêque de Bâle jusqu'au milieu du VIII^e siècle; du VII^e au VIII^e siècle, l'évêque de Strasbourg comble le vide et exerce son influence très au sud. Il profite de l'avancée du pouvoir des ducs en charge de l'Alsace,³⁶ dont témoignent de nombreux exemples : fondation vers 640 du couvent de Moutier-Grandval par l'abbaye de Luxeuil et le duc Gondoin, avec comme premier abbé Germain (un homme issu d'une famille sénatoriale de Trèves dont le frère occupe de hautes fonctions auprès de Dagobert puis du roi austrasien Sigebert); assassinat vers 675 de l'abbé Germain par le duc Eticho lors de la reprise en main du Sornegau (région de Delémont, Jura suisse);³⁷ fondation vers 660 du couvent de Münster im Gregoriental par le duc

33 Ibid., p. 300–303; Justin FAVROD, Histoire politique du royaume burgonde (443–534), Lausanne 1997, p. 90–100, spéc. p. 90 sq.

34 WEBER (voir n. 11), p. 58–75; Reto MARTI, La région de Bâle entre Burgondes, Francs et Alamans (V^e–VI^e siècles), dans : Burgondes, Alamans, Francs, Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse (V^e–VII^e siècles après J.-C.), éd. par Françoise PASSARD e. a., Besançon 2003, p. 205–210; Maruska FEDERICI-SCHENARDI e. a., Le site mérovingien de Develier-Courtételle (canton du Jura, Suisse) – caractéristiques et réseau d'échanges d'un habitat rural, dans : ibid., p. 267–274. – FAVROD (voir n. 33) n'inclut pas cette région dans l'espace concerné par le pouvoir burgonde, mais il ne connaît pas encore les synthèses de Marti.

35 MGH Leg. Concilia 2, 1, p. 73. Sur l'importance croissante de Bâle : MARTI, Zwischen Römerzeit und Mittelalter (voir n. 11), p. 297–299 et FACCANI (voir n. 15), p. 179 sq.

36 WEBER (voir n. 11), p. 81–97, spéc. p. 91–97, pense que l'action de l'évêque de Strasbourg n'est pas établie avant le VIII^e siècle (il relativise par ex. son influence dans la fondation du couvent de Münster).

37 MGH SS rer. Mer. 5, p. 25–40, spéc. p. 33 (d'après le Cod S. Gall 551, p. 107); Jean-Claude REBETEZ, Signification et contexte du don de l'abbaye de Moutier-Grandval par le roi Rodolphe III,

Boniface en concertation avec l'évêque de Strasbourg Rothaire, tous deux proches du roi austrasien Childéric II,³⁸ fondation du couvent de Murbach en 727 par le comte Eberhard (un étichonide), confirmée en 728 par l'évêque de Strasbourg, qui précise que le lieu concerné dépend de son autorité spirituelle et lui accorde divers privilèges (comme l'exemption des taxes dues à l'évêque, etc.).³⁹ L'influence des ducs d'Alsace s'étend donc jusque dans la chaîne du Jura et celle des évêques de Strasbourg comprend l'actuel Haut-Rhin et va peut-être même plus au sud si l'on admet qu'elle recouvre l'espace soumis à celle des ducs.

La restauration définitive du diocèse de Bâle intervient au début de l'époque carolingienne, avec une nouvelle réorganisation de l'Oberrhein:⁴⁰ en résumé, Carloman et Pépin poursuivent la politique agressive de Charles Martel et le pouvoir carolingien reprend fermement en main les duchés périphériques d'Alsace et d'Alémanie. En Alsace, le duc Liutfried et son frère, le comte Eberhard (deux étichonides), administrent respectivement les parties nord et sud du pays; mais ils n'ont pas de descendance et ils sont neutralisés en douceur dans les années 730. En 742, Pépin et Carloman se partagent le pouvoir: chacun d'eux reçoit une part des anciens royaumes et il est vraisemblable que Carloman reçoit le nord de l'Alsace (voisin de l'Austrasie), alors que Pépin en reçoit le sud (voisin de la Bourgogne); les deux frères ont chacun un accès vers le duché d'Alémanie, attribué à Carloman.⁴¹ La suppression du duché d'Alémanie se fait de façon violente, lors d'opérations militaires entre 741 et 746. Dès lors, la voie est ouverte pour un remodelage important des structures ecclésiastiques: le diocèse de Strasbourg s'étend sur la rive droite du Rhin, dans la région de l'Ortenau et la vallée de la Kinzig, qui représente un axe de pénétration stratégique dans le duché d'Alémanie; le diocèse de Bâle est recréé, aux dépens de celui de Strasbourg, qui perd la partie sud de l'Alsace. Cette subdivision de la région correspond manifestement à une volonté politique. Au nord, l'Ortenau et l'Alsace septentrionale sont administrées par le très respecté évêque Eddo et le puissant comte Ruthard; le sud de l'Alsace relève de l'évêque de Bâle et on y rencontre un comte Warin, dont les pouvoirs sont nettement

dans: La donation de 999 et l'histoire médiévale de l'ancien Évêché de Bâle, éd. par ID., Porrentruy 2002, p. 11–57, spéc. p. 13–20. – On notera que Ragnachaire, évêque «luxovien», n'est pas mentionné dans la *Passio Germani*.

38 BORNERT, Les monastères (voir n. 26), II, 1, p. 361–370; autre vision dans WEBER (voir n. 11), p. 91–96.

39 Regesta Alsatiae (voir n. 26), n° 113, p. 53–57; WEBER (voir n. 11), p. 125–148 et CD, p. 113 sq.; BORNERT (voir n. 26) II, 2, p. 7–250, spéc. p. 8–15, 170 sq. Le couvent de Schönenerd (fondé par un évêque d'Arles, puis offert à l'évêque Remigius de Strasbourg qui le donne à l'Église de Strasbourg en 778) est situé sur une île de l'Aar et relèvera du diocèse de Constance et non de Bâle (Regesta Alsatiae [voir n. 26], Nr. 271, p. 169–171).

40 Michael BORGOLTE, Die Geschichte der Grafengewalt im Elsass von Dagobert I. bis Otto dem Großen, dans: Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 131 (1983), p. 3–54; WEBER (voir n. 11), p. 154 sqq.; Heinrich BÜTTNER, Das Elsass zur Karolingerzeit, dans: ID., Geschichte des Elsass I, p. 106–146; Heinrich BÜTTNER, Die Landschaft um Basel von der Einwanderung der Alamannen bis zur Mitte des 8. Jahrhunderts, dans: ID., Schwaben und Schweiz im frühen und hohen Mittelalter, Sigmaringen 1972, p. 9–30.

41 Heinz Joachim SCHÜSSLER, Die fränkische Reichsteilung von Vieux-Poitiers (742) und die Reform der Kirche in den Teilreichen Karlmanns und Pippins, dans: Francia 13 (1986), p. 47–112 (spéc. p. 61–74; carte p. 60; selon lui, les frontières des diocèses sont respectées lors du partage de 742); KAISER, Bistumsgründungen (voir n. 9), spéc. p. 43.

moins clairs que ceux de Ruthard; les comtés du Nordgau et du Sundgau ne seront définis et organisés que bien plus tard.⁴²

4. Limites et espace du diocèse

Le diocèse de Bâle est d'une taille relativement modeste (environ 400 paroisses avant la Réforme); il est voisin de cinq autres diocèses, à savoir ceux de Constance et de Strasbourg (tous deux de la province de Mayence), de Toul (province de Trèves), de Besançon et de Lausanne (province de Besançon). Une cartographie du diocèse de Bâle n'est faisable que pour la fin du Moyen Âge. Même s'il faut se méfier des projections rétrospectives abusives, il est cependant possible de remonter le temps et de faire des hypothèses raisonnablement solides sur la période probable de la détermination de ses diverses limites. Passons rapidement celles-ci en revue en commençant par celles qui sont le mieux définies géographiquement et ont été les plus stables: à l'est, la frontière suit l'Aar à partir de Wangen jusqu'au point où celle-ci se jette dans le Rhin, puis elle longe ce dernier fleuve jusqu'au-dessus de Biesheim/Kunheim (à la hauteur du Kaiserstuhl);⁴³ au nord-ouest, la limite avec le diocèse de Toul et la partie supérieure de la frontière avec le diocèse de Besançon suit la chaîne des Vosges – le bassin hydrographique de l'Ill se trouvant ici dans le diocèse de Bâle. La frontière sud avec Besançon est plus floue et elle a été modifiée au XI^e siècle, voire après. À l'origine, le diocèse de Besançon englobait manifestement le bassin versant du Rhône, donc le Doubs et l'Alaine (avec leurs affluents) puisque Saint-Ursanne appartenait au diocèse de Besançon jusqu'au XI^e siècle, de même que les Franches-Montagnes (comme le montre l'enclave bisontine de Tramelan). L'ancienne limite passait donc par Pierre-Pertuis (à l'est de Tramelan), où se rencontraient les diocèses de Besançon, de Lausanne et de Bâle et elle remontait jusque vers Lucelle. Au sud, la limite avec le diocèse de Lausanne part de Wangen, remonte la petite rivière Sigger, puis passe par Pierre-Pertuis et va jusqu'au Doubs en longeant la ligne des crêtes (Weissenstein, Montoz, Montagne du Droit). La frontière nord avec le diocèse de Strasbourg est relativement floue, par manque de repères géographiques nets.⁴⁴

L'importance des limites suivant des principes géographiques (crêtes, bassins hydrographiques, cours d'eau) est frappante. La démarcation définie par les Vosges est probablement très ancienne, qu'elle ait été clairement fixée au VIII^e siècle (comme nous inclinons à le penser) ou qu'elle se soit cristallisée peu à peu; en tout cas, il n'existe pas d'indice de modification du tracé et nous ne connaissons pas de litiges à ce propos avec les diocèses de Toul ou de Besançon. Les limites de nature fluviale sont

42 BÜTTNER, *Das Elsass* (voir n. 40), p. 106–146; BORGOLTE (voir n. 40), p. 16–20; WEBER (voir n. 11), p. 183.

43 Voir notre carte à la p. 373 Sur le territoire et les frontières du diocèse: *Helvetia Sacra I*, 1 (voir n. 2), p. 140 sq., 316–324; Étienne CLOUZOT, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris 1940, p. XLVII–LII.

44 Du Col du Bonhomme, elle tourne vers l'est, passe au nord de Thannenkirch, puis suit la rivière Eckenbach entre Rodern et St-Hippolyte, traverse l'Ill et pique au sud, le long de la rivière Blind (les paroisses de Holtzwihr, Bischwihr et Andolsheim sont du diocèse de Bâle), pour remonter vers le Rhin en englobant Biesheim, Oedenburg et Kunheim ... qui passe au diocèse de Strasbourg en 1760).

particulièrement impressionnantes, car l'Aar et le Rhin représentent quasi la moitié de la frontière totale, et l'intégralité de celle avec le diocèse de Constance. Pourtant, le Rhin forme une démarcation absolument arbitraire dans la mesure où il coupe artificiellement le Brisgau de l'Alsace du sud (qui joue pourtant un rôle important dans sa christianisation), et Bâle de son arrière-pays naturel sur la rive droite (Petit-Bâle sera toujours du diocèse de Constance !), alors que le Brisgau n'a pas de lien routier direct avec Constance ...⁴⁵ L'explication de ce tracé est donc politique, comme le montre l'exemple de l'Aar : les historiens admettent en effet que lors de la création du diocèse de Constance au détriment de celui de Lausanne, seul un pouvoir suffisamment fort et suprarégional (celui de Dagobert) a pu déterminer et imposer une limite passant par l'Aar, frontière aussi arbitraire que durable.⁴⁶ La fixation de la frontière du Rhin date probablement de la même époque, et on peut risquer l'hypothèse que l'évêque de Strasbourg a comblé le vide lors de la vacance probable du diocèse de Bâle au VII^e siècle. Au milieu du VIII^e siècle, lorsque les carolingiens reprennent en main les duchés périphériques, ils rétablissent le diocèse de Bâle et lui confient l'Alsace du sud alors administrée par l'évêque de Strasbourg ; ce dernier reçoit en revanche un grand territoire situé sur la rive droite du Rhin. Pourquoi le diocèse de Bâle ne s'étend-il pas alors lui aussi de l'autre côté du Rhin, comme il serait logique ? Il n'existe à ce jour aucune réponse vraiment satisfaisante.⁴⁷ À notre avis, cela s'explique peut-être par le fait qu'il a semblé inadmissible de confier un territoire « alaman » à un évêque « bourguignon » relevant de la province de Besançon – obstacle inexistant dans le cas de l'évêque Eddo de Strasbourg, associé au projet de réforme bonifacien comme en témoigne sa présence au *Concilium germanicum* de 742/743. Le dévouement d'Eddo aux carolingiens et à la réforme de l'Église expliquerait aussi qu'il ait accepté de renoncer à l'Alsace du sud, sans laquelle la restauration du diocèse de Bâle n'était guère possible.⁴⁸ Dès lors, la frontière entre les diocèses de Strasbourg et de Bâle passe par le Landgraben, l'ancienne limite entre les provinces romaines de *Germania prima* et de *Maxima Sequanorum*, ainsi qu'entre les anciennes *civitates* des Rauraques et des Triboques ; ce sera aussi celle qui séparera les deux comtés alsaciens du Nordgau et du Sundgau.⁴⁹ Par la suite, les frontières du diocèse de Bâle ne seront contestées ni par le diocèse de Strasbourg, ni par le diocèse de Constance et nous ne connaissons pas de modification de leur tracé, y compris lors des troubles liés à la création du royaume de Bourgogne en 888 (la frontière entre les royaumes de Bourgogne et de Germanie traverse pourtant le

45 Heinrich BÜTTNER, Die Entstehung der Konstanzer Diözesangrenzen, dans: *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte* 48 (1954), p. 225–274.

46 BÜTTNER (voir n. 45), p. 237 ; *Helvetia Sacra* II, 1, p. 47–52, spéc. p. 49 sq., 88 ; WEBER (voir n. 11), p. 72 sq. (avec réf.). On ne peut toutefois rien affirmer sur le sort du territoire situé au nord de l'Aar, entre Wangen et le Rhin, qui relèvera du diocèse de Bâle.

47 SCHÜSSLER (voir n. 41) et BÜTTNER (voir n. 45) l'expliquent par le fait que le diocèse de Bâle serait recréé après le partage de Vieux-Poitiers (742) et avant la disparition du duché de Souabe, d'où l'impossibilité de l'étendre à l'est du Rhin.

48 On interprète généralement les enclaves du diocèse de Strasbourg dans le diocèse de Bâle comme un reliquat de l'époque où l'évêque de Strasbourg administrait l'Alsace du sud (le couvent St-Marx et le chapitre de Lautenbach, avec la paroisse de Lautenbach, dépendent du diocèse de Strasbourg).

49 Jens SCHNEIDER, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingen im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne e. a. 2010, p. 104 sq.

diocèse jusqu'en 1032). Cette stabilité contraste avec la situation prévalant au sud-ouest, où la limite avec le diocèse de Besançon se déplace au détriment de ce dernier au XI^e siècle. Nous examinerons plus loin les circonstances de ce transfert (p. 378–380), mais il est frappant de constater qu'il a lieu dans une zone où la frontière ne suivait pas des repères naturels clairs.

II. *La seigneurie temporelle ou la principauté épiscopale*

Les débuts des pouvoirs temporels des évêques de Bâle sont, eux aussi, mal connus et nébuleux.⁵⁰ Ce n'est en effet qu'au début du XI^e siècle que nous commençons à disposer de sources – encore sont-elles souvent peu claires et d'une interprétation discutée. Dès avant le XI^e siècle, l'évêque possède naturellement des pouvoirs étendus dans sa capitale épiscopale de Bâle, mais ils sont impossibles à préciser avant les XI^e–XII^e siècles.⁵¹ De plus, si la ville de Bâle n'est pas insignifiante (plusieurs monnaies y sont frappées depuis l'époque mérovingienne),⁵² elle reste petite et modeste, comme le laissent penser les vestiges archéologiques et l'absence jusqu'à la fin du XI^e siècle de tout établissement religieux, couvent ou abbaye, à l'exception du chapitre cathédral.⁵³ La liste des évêques du X^e siècle confirme cette image de fragilité : la série comporte encore des lacunes et des incertitudes;⁵⁴ de plus, il se pourrait qu'il y ait eu dans le premier tiers du siècle une régence du diocèse par l'évêque de Strasbourg,⁵⁵ ce qui renforce l'impression de faiblesse que donne le siège épiscopal bâlois au X^e siècle. Enfin, les documents du début du XI^e siècle mentionnent souvent explicitement la pauvreté de l'Église de Bâle,⁵⁶ une précision qui semble ici dépasser la clause de style et recouvrir une certaine réalité.

50 Theodor MAYER-EDENHAUSER, *Zur Territorialbildung der Bischöfe von Basel. Rechtsgeschichtliche Betrachtungen*, dans : *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 91 (1939), p. 225–322 ; Rudolf WACKERNAGEL, *Geschichte der Stadt Basel* 1, Bâle 1906 ; Jean-Claude REBETZ (éd.) (voir n. 37).

51 WACKERNAGEL, voir la note précédente ; Reinhard PATEMAN, *Die Stadtentwicklung von Basel bis zum Ende des 13. Jahrhunderts*, dans : *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 112 (1964), p. 431–467.

52 Friedrich WIELANDT, *Die Basler Münzprägung von der Merowingerzeit bis zur Verpfändung der bischöflichen Münze an die Stadt im Jahr 1373*, Bone 1971, spéc. p. 9–14, 48–54.

53 Le premier couvent est celui de St-Alban, fondé de la fin du XI^e siècle au début du XII^e siècle (*Helvetia Sacra* III, 2, p. 147–229, spéc. p. 147–150). Il existait toutefois une communauté de prêtres séculiers installés autour de l'église St-Léonard (transformée en chapitre de chanoines réguliers en 1133), dont l'origine est inconnue (Beat von SCARPATETTI, *Die Kirche und das Augustiner-Chorherrenstift S. Leonhard in Basel* [11./12. Jh. – 1525], Bâle/Stuttgart 1974) ; sur la modestie de Bâle dans le cadre lotharingien : Schneider (voir n. 49), spéc. p. 160, 240. Au XIII^e siècle, le paysage religieux de la ville se transforme profondément avec 12 nouvelles maisons.

54 *Helvetia Sacra* I, 1 (wie Anm. 2), p. 159 sqq., spéc. p. 166 sq. : il n'y a que six noms plus ou moins attestés et seul le dernier évêque est connu par davantage qu'une ou deux attestations (Adalbéron II, avant 999–1025). Voir aussi notre n. 22.

55 Ricuinus (*Helvetia Sacra* I, 1 [wie Anm. 2], p. 167) ; en revanche, René BORNERT ne mentionne pas ce fait dans son article sur l'évêque de Strasbourg Richwin, dans : *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne* 31, Strasbourg 1998, p. 3201.

56 MGH D Burg., n° 87, p. 237 sq. (don de l'abbaye de Moutier-Grandval par Rodolphe III en 999) ; *ibid.*, n° 88, p. 238 sq. (confirmation de ce don en 1000) ; MGH D H III, n° 77, p. 101 sq. (Henri

La situation évolue toutefois au tournant du premier millénaire. Certains indices montrent en effet une dynamique favorable au siège bâlois : les premières monnaies frappées par un évêque de Bâle apparaissent,⁵⁷ une nouvelle cathédrale est bâtie (1019) et, surtout, les évêques ainsi que l'Église de Bâle sont dorénavant mentionnés dans les diplômes des souverains, alors qu'ils en étaient quasi totalement absents auparavant. Si l'augmentation du nombre des documents et des sources est certes un fait général pour le XI^e siècle, il est clair ici que l'évolution des relations politiques entre l'Empire germanique et le royaume de Bourgogne joue un rôle déterminant dans la multiplication des sources disponibles concernant les évêques de Bâle à partir de 999.

1. Les dons royaux du XI^e siècle. L'abbaye de Moutier-Grandval

Le premier don royal connu en faveur d'un évêque de Bâle est celui de l'abbaye de Moutier-Grandval par le roi de Bourgogne Rodolphe III en 999 – don effectué probablement sous l'influence ou en tout cas avec l'approbation de l'empereur Otton III, présent lors de sa confirmation en l'an 1000.⁵⁸ Rappelons ici que l'évêque de Bâle appartient à l'épiscopat du royaume de Bourgogne et dépend de l'archevêque de Besançon. Toutefois, si le diocèse relève de la province de Besançon, la partie de son territoire située en haute Alsace se trouve dans l'Empire germanique. L'évêque de Bâle dirige donc une circonscription partagée entre deux royaumes et qui occupe de ce fait une position stratégique importante. Du reste, les souverains germaniques s'intéressent à l'Église de Bâle qu'ils cherchent très tôt à attirer dans leur sphère d'influence :⁵⁹ c'est ainsi que l'évêque Landelous, qui est aussi abbé de Murbach, obtient d'Otton I une confirmation de biens pour son abbaye et est le seul évêque bourguignon à assister au transfert des reliques de saint Maurice à Magdebourg en décembre 961.⁶⁰ En revanche, hormis lors de la désignation de l'évêque de Lausanne en 892, les évêques de Bâle n'apparaissent jamais dans les textes des rois de Bourgogne avant 999 et ils occupent donc une position assez marginale dans le royaume ;⁶¹ ils n'appartiennent en tout cas pas au cercle des dignitaires ecclésiastiques proches du roi.

Le roi de Bourgogne et l'empereur avaient déjà eu l'occasion de se concerter au sujet du couvent de Moutier-Grandval : en 967/968, le roi Conrad confisque en effet l'abbaye au comte d'Alsace Liutfrid, avec l'approbation et l'aide de l'empereur Otton I,

III offre le comté d'Augusta); MGH D H III, n° 219, p. 291 (confirmation de diverses possessions par Henri III en 1048, en particulier les dons effectués par les évêques Udalric et Thierry en faveur des chanoines du chapitre en raison de leur pauvreté).

57 WIELANDT (voir n. 52).

58 MGH DD Burg., n° 87, p. 237 sq., n° 88, p. 238 sq.

59 REBETEZ (voir n. 37), p. 11–57.

60 Helvetia Sacra I, 1 (voir n. 2), p. 167; Helvetia Sacra III, 1, 2, p. 878; MGH SS 6, p. 615; Thomas ZOTZ, *Der Breisgau und das alemanische Herzogtum. Zur Verfassungs- und Besitzgeschichte im 10. und beginnenden 11. Jahrhundert*, Sigmaringen 1974, spéc. p. 195 sq. À noter aussi la présence de l'évêque Wichard au synode d'Ingelheim en 948 (MGH SS 8, p. 361).

61 892: MGH D Burg., n° 20, p. 119 (en mai 895 en revanche, l'évêque assiste au synode de Trebur convoqué par Arnulf de Germanie); François DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855–1056)*, Lausanne 2008, spéc. p. 443, 487 sqq. À noter pourtant les frappes de monnaies relativement nombreuses, qui témoignent de l'importance économique prêtée à la ville frontalière de Bâle par les rois de Bourgogne (WIELANDT [voir n. 52], p. 49 à 54).

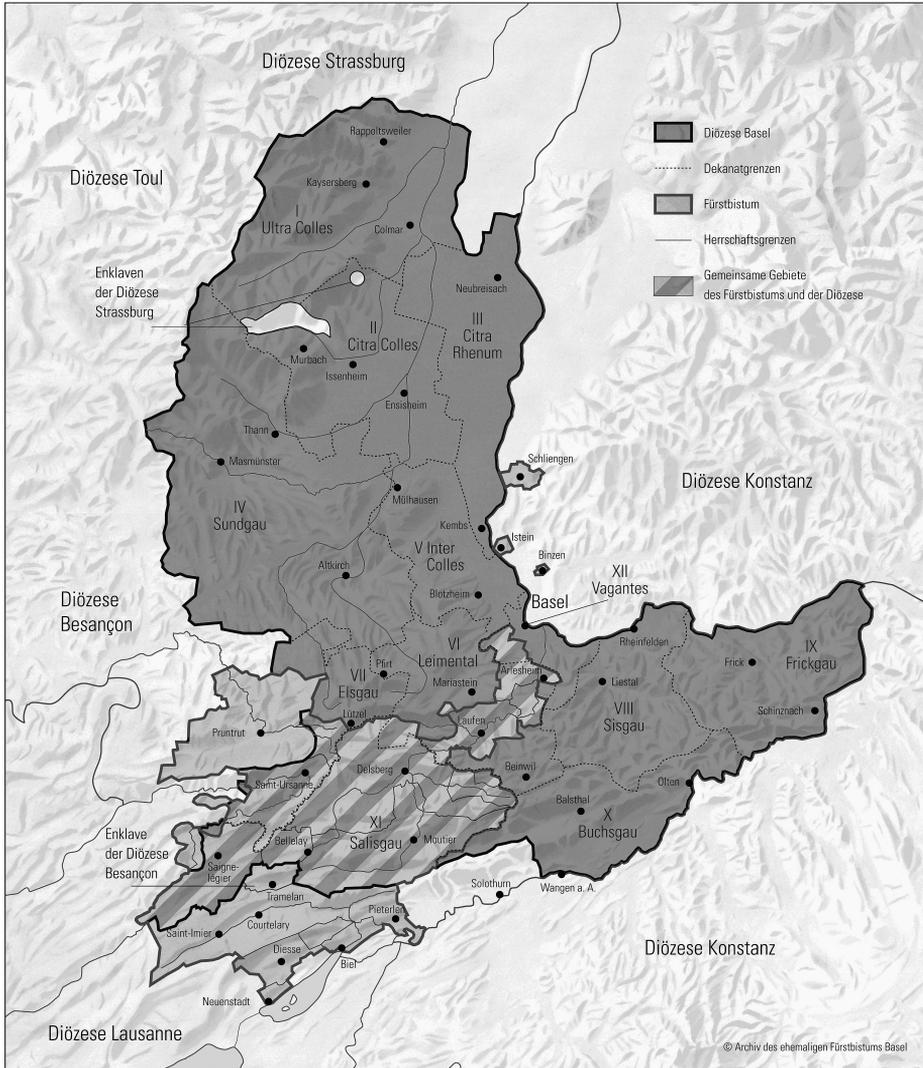


Fig. 1 Territoires du diocèse (*Diözese*) et de la principauté épiscopale (*Fürstbistum*) de Bâle.

qui veut à la fois abaisser le pouvoir des Grands en Alsace et dans le Brisgau et renforcer son alliance avec Conrad afin de sécuriser les passages vers l'Italie par la Bourgogne; désormais, le lien entre Moutier-Grandval et l'Alsace est définitivement coupé et le couvent restera dans l'orbite bâloise.⁶² Le don de 999 intervient dans un contexte insurrectionnel en Bourgogne – le roi Rodolphe III précise du reste que l'évêque Adalbéron lui a porté assistance – et a pour but explicite de renflouer l'évêché de Bâle appauvri « pour diverses raisons ». Comme le montre la confirmation solennelle de 1000, Otton III approuve le transfert de la possession du couvent à un évêque sur lequel il a indubitablement plus d'influence que Rodolphe III ... Ce texte reprend celui de 999 et en précise la portée puisqu'il spécifie que les évêques de Bâle posséderont l'abbaye en propre et qu'elle leur sera directement soumise. Avec ce don, la présence temporelle des évêques de Bâle dans le Jura débute et, nous le verrons, débouchera sur un résultat très concret.

2. Les libéralités des souverains germaniques, d'Henri II à Henri IV

Les liens étroits de l'évêque Adalbéron avec le royaume germanique apparaissent de façon très nette après la mort d'Otton III: Adalbéron soutient alors, y compris militairement, le duc de Bavière, le futur Henri II, contre le duc de Souabe.⁶³ Devenu roi, Henri II fait de l'évêque de Bâle un des points d'appui pour sa politique de restructuration des relations de pouvoir dans l'Oberrhein; du reste, l'annexion par Henri II de la ville de Bâle, que Rodolphe III doit lui céder en 1006, illustre la fonction stratégique de la ville – et le basculement de l'Église de Bâle vers l'Empire. De plus, l'incertitude croissante sur la postérité de Rodolphe III ne peut que renforcer l'importance politique de l'évêque de Bâle dans la perspective d'une annexion du royaume de Bourgogne par le souverain germanique. Cette annexion ne sera réalisée par Conrad II qu'après la mort de Rodolphe III en 1032, et non sans mal.⁶⁴ Sans détailler ici les événements de cette époque, il convient de faire la liste des dons dont Henri II et Conrad II gratifient les évêques de Bâle entre 1002 et 1032.

Henri comble l'évêque Adalbéron de nombreuses libéralités: il lui offre d'abord le *Wildbann* dans la forêt de la Hardt (Sundgau alsacien, 1004), ainsi que dans une partie du Brisgau, dans la région actuelle de Fribourg (1008). Le roi cède ainsi l'exercice des droits de chasse dans ces zones, avec les revenus et amendes qui en relèvent, mais les historiens sont partagés sur les prérogatives exactes que ces privilèges recouvrent (abattage, défrichage, etc., quelquefois explicitement mentionnés dans d'autres privilèges de chasse).⁶⁵ Henri II donne aussi à l'évêque des droits vite perdus sur les abbayes alsaciennes et vosgiennes de Murbach, et vraisemblablement de Munster et de

62 MGH D Burg., n° 44, p. 163–166; REBETEZ (voir n. 37), p. 35–38.

63 REBETEZ (voir n. 37), p. 44–46; ZOTZ (voir n. 60); Jean-Yves MARIOTTE, Le royaume de Bourgogne et les souverains allemands du haut Moyen Âge, dans: Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands 23 (1962), p. 163–183; DEMOTZ (voir n. 61).

64 DEMOTZ (voir n. 61), spéc. p. 607–619.

65 MGH DD H II, n° 80, p. 100; n° 188, p. 222 sq.; Clemens DASLER, Forst und Wildbann im frühen deutschen Reich, Cologne 2001, spéc. p. 49–51; Thomas ZOTZ, Die Wildbannurkunde von 1008, dans: Tausend Jahre Wiehre. Ein Almanach 1008–2008, réd. par Wolfgang Fiek, Fribourg en Br.

Masevaux (Masmünster).⁶⁶ Dans le Brisgau encore, il apporte son aide à l'église de Sulzburg, qui gravite dans l'orbite de l'évêque.⁶⁷ De plus, Henri fait d'autres largesses en faveur de l'Église de Bâle et il contribue en particulier à la reconstruction de la cathédrale en 1019.⁶⁸

Le salien Conrad II poursuit cette politique en faveur des évêques,⁶⁹ bien qu'il se montre à l'occasion plutôt rude avec l'Église de Bâle: en juin 1025, il occupe la ville pour nommer le successeur de l'évêque Adalbéron, décédé en mai, et le nouvel évêque Ulrich doit payer une énorme somme pour acquérir sa dignité; de plus, le 23 juin, le roi retire à l'évêque les droits sur l'abbaye de Murbach qu'Henri II lui avait accordés.⁷⁰ Conrad II renouvelle pourtant l'essentiel des donations précédentes et surtout les complète en 1028 par l'octroi de mines d'argent dans le Brisgau.⁷¹

Le fils de Conrad, Henri III, puis Henri IV nomment des évêques qui leur sont très proches, confirment les dons antérieurs faits à l'Église de Bâle et les complètent tous deux de nouveaux présents. Henri III témoigne d'une sympathie soutenue en faveur de l'évêque Thierry (1040/1041–1056), auquel il accorde des droits comtaux dans l'Augstgau et le Sisgau (sud et sud-est de Bâle).⁷² Il lui confirme aussi la possession du couvent de Moutier-Grandval, en y ajoutant celle du couvent de Saint-Ursanne.⁷³ Les liens d'Henri IV avec l'évêque Bourcard de Fenis (1072–1107) sont encore plus étroits: non seulement l'évêque est un proche du roi, mais il lui témoigne une fidélité sans faille durant la Querelle des Investitures.⁷⁴ En 1080, Henri IV récompense son fidèle Bourcard par l'octroi de droits comtaux dans le Buchsgau (*comitatum nomine Härichingen*), au sud du Sisgau, droits probablement confisqués aux Rheinfelden et donnant vraisemblablement le contrôle sur les voies sud des cols du Hauenstein jusqu'à l'Aar.⁷⁵

2007, p. 8–14, spéc. p. 10. – Considérations générales sur l'importance des forêts: SCHNEIDER (voir n. 49), p. 183–193, 472.

66 Heinrich BÜTTNER, Bischof Heinrich von Basel und Münster im Gregoriental um das Jahr 1183, dans: Geschichte des Elsass I (voir n. 40), p. 304 (n. 9); Rudolf MASSINI, Das Bistum Basel zur Zeit des Investiturstreites, Bâle 1946, p. 14.

67 MGH D H II, n° 78, p. 98 sq.

68 MGH D H II, n° 117, p. 144; n° 118, p. 144 sq.; Carl PFAFF, Kaiser Heinrich II. Sein Nachleben und sein Kult im mittelalterlichen Basel, Bâle/Stuttgart 1963, à compléter avec Achatz VON MÜLLER, Der Kirchenschatz als politisches Zeichensystem, dans: Das Basler Münsterschatz, éd. par Brigitte MELES, Bâle 2001, p. 217–229.

69 REBETEZ (voir n. 37), p. 49 sq.

70 MASSINI (voir n. 66), p. 18 sq.; MGH D Ko II, n° 39, p. 42–44, 23 juin 1025.

71 REBETEZ (voir n. 37), p. 51; MGH D Ko II, n° 133, p. 179.

72 MGH D H III, n° 77, p. 101 sq. (don de *quendam nostre proprietatis comitatum Augusta vocatum in pagis Owgestgouue et Sisgouue situm*); REBETEZ (voir n. 37), p. 51.

73 MGH D H III, n° 39, p. 49 sq.

74 Bernard de VREGILLE, Un document inédit sur la promotion de Burchard de Fenis à l'évêché de Bâle (1072), dans: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte 93 (1999), p. 107–120; MASSINI (voir n. 66); Eduard HLAWITSCHKA, Zur Herkunft und zu den Seitenverwandten des Gegenkönigs Rudolfs von Rheinfeldern, dans: Die Salier und das Reich 1, éd. par Stefan WEINFURTER, Sigmaringen 1991, p. 175–220; Karl SCHMID, Die Zähringer Kirche unter den breisgauischen Besitzungen Basels in der um 1180 auf 1139 gefälschten Papsturkunde, dans: Die Zähringer 3, éd. par ID. (Schweizer Vorträge und Forschungen), Sigmaringen 1990, p. 281–304, spéc. p. 299. – Bourcard est le premier évêque dont nous connaissons avec certitude l'origine familiale.

75 MGH D H IV 2, n° 327, p. 429 sq.; REBETEZ (voir n. 37), p. 51–53.

En 1084, Henri IV confie aussi à l'évêque la place forte de Ribeaupierre (Rappolstein), afin de consolider la position de celui-ci dans le sud de l'Alsace et de compenser ses grandes dépenses lors du conflit.⁷⁶

3. Chronologie et lignes de force de l'extension des pouvoirs temporels des évêques

Une remarque liminaire s'impose : les donations royales ne représentent naturellement pas au XI^e siècle les seules formes d'acquisition de terres et de droits par les évêques. Ces derniers sont en effet des personnages puissants, issus de grands lignages (même si nous ne savons rien de précis sur leurs liens familiaux jusqu'en 1072) et ils sont les chefs d'un chapitre dont les membres entretiennent un riche réseau relationnel dans l'élite régionale. En outre, l'Église de Bâle représente un acteur important du rapport de forces dans l'Oberrhein, et elle va naturellement tendre à se développer sur le plan politique et économique par ses propres moyens, y compris indépendamment de l'action du pouvoir royal et impérial.⁷⁷ Toutefois, les diplômes royaux constituent les sources de loin les plus nombreuses et les plus riches documentant ce processus ; de plus, ils permettent de situer le développement territorial des pouvoirs temporels des évêques dans un cadre politique plus large : même si les dons royaux n'ont pas forcément tous eu un effet important et durable (loin de là !), ils témoignent de l'inscription de ce développement dans un projet supérieur, dépassant la seule volonté des représentants de l'Église bâloise. L'examen des libéralités royales permet de dégager trois périodes dans l'extension des pouvoirs temporels des évêques, ainsi que d'en esquisser les lignes de force.

1. Le don de l'abbaye de Moutier-Grandval et sa confirmation par le roi Rodolphe III constituent la première période, marquée par la collaboration entre le roi de Bourgogne (dont c'est l'unique don connu en faveur de l'évêque) et l'empereur Otton III. L'évêque reçoit une abbaye royale importante, située, d'une part, aux confins du royaume de Bourgogne, et, d'autre part, à la frontière sud-ouest du diocèse, dans une région encore peu mise en valeur et mal structurée sur le plan du pouvoir. Ce don constitue le début de la présence temporelle de l'Église de Bâle dans l'espace jurassien et les évêques utiliseront efficacement leurs droits sur le couvent pour développer leur pouvoir dans cette zone aux XI^e et XII^e siècles.⁷⁸
2. La deuxième période va du début du règne d'Henri II jusqu'à l'annexion du royaume de Bourgogne par Conrad II, après le décès de Rodolphe III (1032). L'évêque reçoit des droits et des biens localisés en Alsace et surtout dans le Brisgau, mais aucun revenu situé dans le royaume de Bourgogne, lequel ne relève pas encore des souverains germaniques. Si les droits cédés sont assez semblables tant en Alsace que dans le Brisgau (*Wildbann*, églises, domaines ...), on notera qu'ils semblent

76 MGH D H IV 2, n° 356, p. 469 sq.

77 À titre d'exemple : confirmation de 1048 des dons faits au chapitre de Bâle par les évêques Ulric et Thierry de divers revenus assis sur des biens situés en Alsace, dans le Brisgau, le Kraichgau, le Sigsau (MGH D H III, n° 219, p. 291) ; droits anciens sur l'église St-Cyriak de Sulzburg attestés dans un diplôme d'Henri II en 1004 (MGH D H II, n° 78, p. 98 sq.).

78 Voir les p. 369 et 378–380 du présent article.

encore plus importants dans cette dernière région, aussi bien par leur nombre que par leur qualité (mines d'argent). Karl Schmid a tracé une carte des biens possédés et/ou revendiqués au XII^e siècle par l'Église de Bâle dans le Brisgau et il a montré combien leur localisation et leur organisation témoignent d'une intelligente répartition géographique et révèlent une évidente volonté d'offrir à l'Église de Bâle des points d'appui stratégiquement répartis.⁷⁹ De plus, la liste et la situation de ces biens démontrent l'importance structurante des dons royaux dans la constitution du temporel de l'Église de Bâle dans le Brisgau. Par ailleurs, si, en Alsace, les régions concernées par les dons royaux se trouvent dans le Haut-Rhin actuel – donc dans le diocèse de Bâle –, le Brisgau, en revanche, relève, lui, du diocèse de Constance. Manifestement, les rois (aussi bien Conrad II qu'Henri II) ne sont aucunement gênés dans leurs libéralités envers l'Église de Bâle par l'appartenance diocésaine, et la question du diocèse ne semble pas générer de différence de traitement entre l'Alsace et le Brisgau. Les évêques non plus n'y voient pas un facteur susceptible de limiter leurs ambitions. La vision géopolitique régionale des souverains comme des évêques prend bien plus en compte la situation de la ville de Bâle dans l'Oberrhein que les frontières diocésaines. Cependant, aussi bien en Alsace que dans le Brisgau, les prérogatives des évêques seront peu durables et vont être captées par les grandes familles régionales, les Zähringer et les Habsbourg aux XII^e et XIII^e siècles.

3. La troisième période se place après 1032 et l'annexion du royaume de Bourgogne. Elle est surtout caractérisée par l'octroi de « pouvoirs comtaux » dans l'Augstgau et le Buchsgau. Ces dons de comtés par les rois Henri III et Henri IV ont plusieurs points communs : ils s'inscrivent dans un contexte belliqueux ;⁸⁰ ils concernent des régions au sud de la ville de Bâle, situées à la fois dans le royaume de Bourgogne et dans le diocèse de Bâle ; enfin, l'importance et l'étendue des droits concédés par les souverains sont discutées : s'agit-il de droits comtaux concernant de vastes circonscriptions ou simplement de seigneuries d'une taille beaucoup plus faible, mais dotées du privilège d'immunité et de l'exercice des droits comtaux ?⁸¹ La question n'est pas tranchée. Toutefois, il est clair que les souverains veulent étendre le pouvoir de l'Église de Bâle vers le sud, afin de renforcer un pôle de sécurité centré sur Bâle et allant de l'Aar au Brisgau et à l'Alsace.

79 SCHMID (voir n. 74), spéc. p. 282 sq. (cartes : p. 284 sq.). Schmid admet (comme les autres auteurs avant lui, tels Mayer-Edenhauser ou Büttner) que la fausse bulle de « 1139 » (réalisée probablement vers le début des années 1180) contient toutefois une liste fiable de biens, c'est-à-dire que l'Église de Bâle a des prétentions légitimes sur eux.

80 Le don de 1041 se situe entre l'élimination d'Eudes de Blois en 1037 et la victoire du parti impérial contre Renaud I^{er} de Bourgogne en 1044, dans une phase où Henri III renforce ses alliés – en 1043, il donne par ex. la ville de Montbéliard au comte Louis de Mousson, fondant ainsi le comté de Montbéliard. Le don du 7 décembre 1080 suit directement la mort de Rudolf de Rheinfelden, qui a lieu le 15 octobre.

81 La deuxième opinion a été avancée par Hartmut HOFFMANN, *Grafschaften in Bischofshand*, dans : *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 46/2 (1990), p. 375–476, spéc. p. 383–385, 460 sq. La première opinion est celle de l'historiographie traditionnelle, avec par ex. MAYER-EDENHAUSER (voir n. 50) et d'autres auteurs (cités dans l'article de HOFFMANN aux notes 26 à 33, p. 383–385).

La zone frontalière du royaume de Bourgogne avec l'Empire offrait un certain vide de pouvoir. L'Aargau, le Frickgau, le Sisgau, le Sornegau et le Buchsgau constituent autant de régions peu peuplées et exposées militairement, où des familles comtales et seigneuriales (les Lenzbourg, Rheinfelden, Habsbourg, Frohberg, Kybourg, Homberg-Thierstein ou encore Saugern-Soyhières) peuvent débiter la construction de seigneuries à partir de leurs biens propres, sans être gênés par le roi de Bourgogne.⁸² Quelle que soit l'ampleur des droits comtaux cédés aux évêques, ces droits ont vraisemblablement servi de levier à la patiente constitution des seigneuries épiscopales dans le Sisgau et le Buchsgau, seigneuries perdues aux XIV^e-XV^e siècle au profit surtout de la ville de Bâle. Dans cette région comme en Alsace et dans le Brisgau, les conquêtes territoriales de l'Église de Bâle ne semblent pas avoir été conditionnées par une volonté particulière de les faire concorder avec les frontières du diocèse. Ces conquêtes sont plutôt tributaires du rapport de force régional, dans lequel les prérogatives de l'évêque comme ordinaire ne jouent pas un rôle très important.

4. Le cas particulier de l'expansion dans le Jura

Dans le Jura en revanche, la construction de la principauté de l'Église de Bâle est étroitement liée à l'exercice de la fonction épiscopale par l'évêque et elle va de pair avec une importante réorganisation des structures religieuses régionales. Nous avons vu que l'abbaye de Moutier-Grandval a été donnée à l'évêque par le roi de Bourgogne en 999, puis que sa possession a été confirmée en 1040 par Henri III, qui y ajoute celle du couvent de Saint-Ursanne; en 1049, le pape Léon IX renouvelle à son tour la confirmation de la possession des deux établissements par l'Église de Bâle.⁸³ Or, le couvent de Saint-Ursanne n'est pas compris explicitement dans la donation de 999; de plus, avant le XI^e siècle, Saint-Ursanne est indépendant aussi bien du couvent de Moutier-Grandval que de l'Église de Bâle et se trouve dans le diocèse de Besançon.⁸⁴ Si ces deux documents de 1040 et de 1049 sont tenus pour authentiques, un certain nombre d'historiens ont considéré leurs clauses concernant Saint-Ursanne comme des interpo-

82 Karl GAUSS, *Die Landgrafschaft im Sisgau*, dans: *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* 14 (1915), p. 105-145; Jürg SCHNEIDER, *Die Grafen von Homberg. Genealogische, gütergeschichtliche und politische Aspekte einer süddeutschen Dynastie* (11. bis 14. Jahrhundert), dans: *Argovia* 89 (1977), p. 5-310; Jürg TAUBER, *Archäologie und Geschichte. Zur Frage der Rolle von Königtum und Hochadel in der mittelalterlichen Siedlungsgeschichte der Nordwestschweiz*, dans: *Ländliche Siedlungen zwischen Spätantike und Mittelalter*, éd. par Michael SCHMAEDECKE, Liestal 1995, p. 57-67; Dorothea A. CHRIST, *Zwischen Kooperation und Konkurrenz. Die Grafen von Thierstein, ihre Standesgenossen und die Eidgenossenschaft im Spätmittelalter*, Zurich 1998, spéc. p. 57-63, 407-419; Werner MEYER, *Burgenbau, Siedlungsentwicklung und Herrschaftsbildung im Jura in der Zeit um 1000*, dans: REBETEZ (éd.) (voir n. 37), p. 71-100.

83 MGH D H III, n° 39, p. 49 sq.; Joseph TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien Évêché de Bâle* 1, Porrentruy 1851, n° 119, p. 181 sq. (sous la fautive date de 1053); *Regesta Pontificum Romanorum, Germania Pontificia*, v. II pars II, *Helvetia Pontificia*, éd. par Albert BRACKMANN, Berlin 1927, p. 220 sq.

84 Jean-Claude REBETEZ, *La donation de l'abbaye de Moutier-Grandval en 999 et ses suites jusqu'à la fin du XII^e siècle. Essai de synthèse sur des questions controversées de diplomatique et d'histoire politique*, dans: *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* 1999 n° 102 (2000), p. 197-261, spéc. p. 221-230.

lations – ce qui n'est pas notre avis, d'autant que le passage du couvent dans l'orbite bâloise s'inscrit très logiquement dans le programme d'Henri III visant à sécuriser la Porte de Bourgogne et son prolongement vers le Plateau suisse.⁸⁵ Quoi qu'il en soit, nous ne résumerons pas ici les différentes opinions des chercheurs, que nous avons déjà présentées et critiquées ailleurs,⁸⁶ et nous nous contenterons de préciser que, quelle que soit la théorie retenue, tous les historiens admettent que l'Église de Bâle est devenue maîtresse du couvent de Saint-Ursanne, aussi bien du point de vue temporel que diocésain, au plus tard en 1146. En résumé, la possession de l'abbaye de Moutier-Grandval (999) permet l'annexion du couvent de Saint-Ursanne (XI^e siècle); puis la mainmise épiscopale sur ce dernier provoque le changement d'obédience de toute la région de Saint-Ursanne, qui passe du diocèse de Besançon à celui de Bâle au XI^e siècle ou au plus tard au début du XII^e siècle.⁸⁷

À la même époque, en tout cas avant 1115 et 1120, les vieux couvents bénédictins de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne sont tous deux transformés en collèges de chanoines, dans des circonstances hélas inconnues.⁸⁸ Il est vraisemblable que ces sécularisations ont eu lieu au XI^e siècle, à peu près au même moment (peut-être autour des années 1070–1080 si elles sont liées à la situation politique résultant de la Querelle des Investitures). Or, il est évident que l'évêque a forcément joué un rôle déterminant dans la transformation des abbayes en chapitres canoniaux, tant en raison de ses prérogatives de possesseur temporel que de ses responsabilités de chef du diocèse.

Peu de temps après, vers 1140, l'évêque Ortlieb se sert à nouveau de Moutier-Grandval pour étendre son pouvoir temporel et spirituel dans la région: c'est à cette date en effet qu'est fondée l'abbaye prémontrée de Bellelay, dont les biens sont très largement tirés de ceux du chapitre de Moutier-Grandval.⁸⁹ L'Église de Bâle est indubitablement la principale bénéficiaire de l'opération, puisque la bulle de confirmation de 1142 en faveur de Bellelay précise que le nouveau couvent devra l'obéissance spirituelle à l'évêque (les prémontrés ne jouissent pas encore du privilège de l'exemption) et surtout que ce dernier en sera l'avoué. Sans entrer dans les détails de l'intérêt qu'Ortlieb pouvait avoir à fonder Bellelay, nous soulignerons ici que l'évêque consolide ainsi la frange ouest de sa seigneurie temporelle en construction, dans la direction de la zone encore peu défrichée des Franches-Montagnes (situées entre Bellelay et le Doubs) dont il va favoriser le peuplement. De plus, Ortlieb consolide du même coup l'appartenance de cette région au diocèse de Bâle. En effet, les Franches-Montagnes sont elles aussi passées du diocèse de Besançon à celui de Bâle, à une date et selon des modalités inconnues, mais qu'on est tenté de rapprocher du moment du transfert de Saint-Ursanne, d'autant plus que toutes les Franches-Montagnes dépendent jusqu'au

85 REBETEZ (voir n. 37), p. 54.

86 Voir les deux notes précédentes.

87 Voir notre carte en p. 373: la région concernée correspond à la partie sud-ouest du décanat d'Elsgau (VII).

88 Jean-Claude REBETEZ, L'intégration du chapitre et de la prévôté de Moutier-Grandval dans la seigneurie épiscopale, dans: REBETEZ (éd.) (voir n. 37), p. 101–137, spéc. p. 107 sq.

89 Id. et Cyrille GIGANDET, Bellelay, dans: *Helvetia Sacra* IV, 3, p. 69–135, spéc. p. 69–72; Jean-Claude REBETEZ, Bellelay: son histoire et ses manuscrits du Moyen Âge, dans: Actes officiels. 30^e colloque du Centre d'Études et de Recherches Prémontrées [Bellelay (Suisse) 2004 Circarie de Bourgogne], Prémontré/Laon 2009, p. 29–48, spéc. p. 31–35.

XVI^e siècle de la paroisse de Montfaucon, dont l'église appartient au chapitre de Saint-Ursanne en 1139.⁹⁰

En résumé, l'évêque construit sa principauté temporelle dans le Jura en s'appuyant largement sur les établissements ecclésiastiques existants (Moutier-Grandval, Saint-Ursanne, Bellelay),⁹¹ qu'il exploite à la fois comme propriétaire ou avoué et comme ordinaire. Cela lui permet également de déplacer sensiblement vers l'ouest la frontière sud de son diocèse, aux dépens de celui de Besançon. Cette mainmise étroite sur les couvents, puis les chapitres canoniaux « jurassiens » débouche aussi sur une situation très particulière de la région jurassienne au sein du diocèse. En effet, dès le XII^e siècle (en tout cas avant 1210), le prévôt de Saint-Ursanne est archidiacre de droit de la région dépendant de son chapitre.⁹² Dans un texte de 1210, la région soumise au prévôt de Saint-Ursanne au titre d'archidiacre de l'évêque englobe explicitement la prévôté (ou seigneurie) de Saint-Ursanne, mais il n'est pas exclu que cette région soit plus grande (l'acte de 1210 cherche à régler les enjeux de pouvoirs au sein de la prévôté de Saint-Ursanne, sans forcément détailler toutes les autres questions). Quoi qu'il en soit, le prévôt de Saint-Ursanne est attesté par la suite comme archidiacre du doyenné ou archidiaconé⁹³ d'Elsgau. L'archidiacre de droit du doyenné du Salignon sera quant à lui un membre du chapitre de Moutier-Grandval, même si, là encore, la chronologie précise nous échappe.⁹⁴ Or, toutes les autres régions du diocèse ont comme archidiacres des dignitaires du chapitre cathédral de Bâle; la situation des deux archidiaconés jurassiens et francophones est donc très singulière et trouve son origine dans les mutations des XI^e et XII^e siècles. En revanche, l'expansion de la principauté épiscopale au nord (Ajoie) et au sud (Bienne, La Neuveville, Saint-Imier) s'effectue hors du diocèse et n'a aucune conséquence sur les frontières de celui-ci.⁹⁵

III. Résumé

Diocèse : il n'est pas exclu qu'un siège épiscopal ait existé à Kaiseraugst au Bas-Empire, mais cela est très incertain (une nouvelle étude des souscriptions du pseudo-concile de Cologne de 346 serait du reste nécessaire). Cas échéant, le siège disparaît aux V^e-VI^e siècles; il est brièvement restauré au début du VII^e siècle, mais il n'est définitivement rétabli qu'au milieu du VIII^e siècle en lien avec la réorganisation carolingienne.

90 TROUILLAT (voir n. 83) 1, n° 183, p. 276. – Le chapitre perd ensuite ses droits sur la paroisse de Montfaucon avant 1210, probablement au profit de l'évêque (Jean-Paul PRONGUÉ, *La Franche Montagne de Muriaux à la fin du Moyen Âge*, Porrentruy 2000, p. 27–30, 215–230); CLOUZOT (voir n. 43), p. 145–228; à noter que Bellelay est mentionnée dans les listes du diocèse de Besançon aux XIV^e-XV^e siècles (p. 57, 92), ce qui signifie simplement qu'elle doit des prestations à Besançon pour les nombreux biens possédés dans ce diocèse (l'abbaye de Remiremont, qui se trouve dans le diocèse de Toul, figure aussi dans le pouillé de Besançon).

91 On peut rajouter Saint-Imier (dioc. de Lausanne) à cette liste: REBETEZ (voir n. 84), p. 231–236.

92 TROUILLAT (voir n. 83) 1, n° 296, p. 451–456, spéc. p. 453.

93 Dans le diocèse de Bâle, les doyennés se confondent avec les archidiaconés, comme dans le diocèse de Strasbourg.

94 CLOUZOT (voir n. 43), p. 153, 225. – Visites du doyenné du Salignon par l'archidiacre de Moutier-Grandval à la fin du XV^e siècle: Archives de l'ancien Évêché de Bâle, A 109A/14.

95 REBETEZ (voir n. 88), spéc. p. 133–137.

L'examen des limites du diocèse de Bâle montre qu'elles ne sont pas le résultat d'un développement organique, mais qu'elles ont été déterminées de façon arbitraire et selon des critères politico-géographiques par le pouvoir carolingien (peut-être même mérovingien pour ce qui concerne l'Aar et le Rhin, voire les Vosges). Ce cadre imposé sera dès lors selon nous remarquablement stable dans le temps et on n'observe par la suite que des modifications peu importantes, situées dans les marges du territoire considéré (Jura). La restauration carolingienne s'inspire peut-être de la *Notitia Galliarum*, car le territoire du diocèse s'inscrit apparemment dans le cadre référentiel antérieur de la *Maxima Sequanorum* et de la *Civitas Rauracorum* ... pour autant qu'on le connaisse!⁹⁶ En revanche, la structuration interne de l'espace diocésain est inconnue pour le haut Moyen Âge et l'organisation en archidiaconés et en doyennés n'est certainement pas antérieure aux X^e, XI^e, voire XII^e siècles; de plus, leurs limites géographiques respectives ne se fixent probablement que tardivement.⁹⁷ S'il existe dans le diocèse de Bâle deux enclaves strasbourgeoises et une bisontine, l'évêque de Bâle ne parvient pas à établir un pouvoir spirituel durable sur des couvents ou des paroisses hors de son diocèse.

Principauté: la chronologie de l'établissement de la principauté est beaucoup plus tardive que celle du diocèse. De plus, il s'agit d'un processus très lent et progressif, totalement tributaire des enjeux de pouvoir régionaux – et parfois locaux. Si l'établissement de la principauté n'est pas envisageable sans l'existence préalable du diocèse (qui en est à l'origine), l'espace concerné se construit d'une façon très indépendante, à une notable exception près: aux XI^e–XII^e siècles, l'expansion dans le Jura passe largement par le contrôle des établissements religieux riches en droits fonciers et seigneuriaux (abbayes et chapitres de Moutier-Grandval et Saint-Ursanne, couvent prémontré de Bellelay). Dans cette région, la construction de la principauté est indissociable de la fonction épiscopale: elle va de pair avec une réorganisation des structures religieuses (sécularisation des deux vieux couvents, fondation de Bellelay, territoires pris sur le diocèse de Besançon, fondation du doyenné d'Elsgau, organisation spécifique des archidiaconés du Salignon et d'Elsgau); dans le Brisgau et en Alsace en revanche, l'échec est patent. Du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XIV^e siècle, l'intensification du pouvoir épiscopal dans l'espace jurassien s'opère dans une zone limitée, mais qui relève de plusieurs diocèses: Bâle, Besançon et Lausanne. La principauté se constitue au détriment des féodaux laïques concurrents (comtes de Neuchâtel, de Ferrette, de Montbéliard, sires d'Asuel ...), en partie grâce à l'aide de Rodolphe de Habsbourg – lequel évince toutefois définitivement l'Église de Bâle de l'Oberrhein, aussi bien en Alsace que dans le Brisgau.

96 Voir la carte de la *Maxima Sequanorum* dans: MARTI, Zwischen Römerzeit und Mittelalter (voir n. 11), p. 18; voir aussi une tentative de définition cartographique du territoire des Rauraques (polygone de Thiessen): Peter JUD et Gilbert KAENEL, Helvètes et Rauraques: quelle emprise territoriale?, dans: Territoires celtiques, Paris 2002, p. 297–305.

97 Seule étude sur le sujet (très datée): Jean BURCKLÉ, Les chapitres ruraux des anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle, Colmar 1939.